

ASSOCIATION
ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON

2 Rue d'Anjou
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

SOFIDEM & ASSOCIES

19, rue du Quatre septembre | 75002 Paris | Téléphone : 01.53.96.82.82 | E-mail : paris@talenz-sofidem.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 162 290 € | SIRET 45344265900059 | RCS Paris B 453 442 659 | TVA intracommunautaire FR86453442659
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées à la fin du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 avril 2026

SOFIDEM & ASSOCIÉS SAS

Anne-Catherine LAUFER

Commissaire aux comptes
Associée

COMPTES ANNUELS

Actif

ACTIF	Exercice 31/12/2025			Exercice 31/12/2024
	Brut	Amortissement s et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 402	5 402	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 646	52 738	908	2 163
Autres immobilisations corporelles	41 551	35 266	6 285	2 170
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	100 598	93 406	7 192	4 332
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 138	0	8 138	8 027
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	38 980	0	38 980	31 421
Charges constatées d'avance	1 821		1 821	1 602
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie à terme et jetons détenus	30 452		30 452	30 396
Disponibilités	124 812		124 812	148 535
TOTAL (III)	204 203	0	204 203	219 981
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V + VI)	304 802	93 406	211 396	224 313



Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	38 000	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	19 827	97 239
Report à nouveau	0	-54 005
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 793	14 593
Total des fonds propres (situation nette)	48 034	57 827
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	48 034	57 827
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation		
Fonds dédiés sur contribution financières d'autres organismes	2 000	2 000
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du pul		
TOTAL (II)	2 000	2 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 879	79 161
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	31 997	40 764
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	45 486	44 560
TOTAL (IV)	161 362	164 486
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	211 396	224 313



Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 449	4 950
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	69 071	68 069
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	308 698	305 805
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	0	0
Utilisations des fonds dédiés	2 000	2 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	12	51
TOTAL I	385 230	380 874
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	180 962	151 055
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 015	3 460
Salaires	157 019	151 885
Cotisations sociales	49 834	53 267
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 834	1 579
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	2 000	2 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	1 902	5 012
TOTAL II	395 565	368 258
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-10 335	12 616
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	542	690
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	542	690
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV		
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	542	690
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-9 793	13 306



Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	1 323
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	35
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	1 288
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	385 772	382 886
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	395 565	368 293
EXCEDENT OU DEFICIT	-9 793	14 593
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	45 200	45 200
Bénévolat	16 850	18 900
TOTAL	62 050	64 100
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	45 200	45 200
Prestations en nature		
Personnel bénévole	16 850	18 900
TOTAL	62 050	64 100



ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 211 396 €.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un déficit de -9 793 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les présents comptes ont été arrêtés le 12/03/2026 par le Conseil d'Administration.

L'association a pour but d'offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et d'agir au sein d'une communauté vivante.

Elle développe en ce sens des actions particulières pour permettre à tous l'accès à la culture et aux loisirs. Pour atteindre ses objectifs, elle organise des activités socio culturelles, socio-éducatives, de pratiques amateurs, et des actions de formation (groupes de création, ateliers, conférences, débats, sorties culturelles...) dans une démarche collective et créative.

L'association est financée principalement par les subventions de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics. Les subventions au titre de l'année 2025 proviennent des partenaires financiers qui sont :

- La Ville de Tremblay-en-France
- Le Ministère de la Culture – DRAC-SEC
- La région d'Ile-de-France
- La direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et aux dispositions du règlement ANC 2022-06 aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un changement dans les méthodes de présentation des états financiers et de l'annexe des associations est entré en vigueur à partir du 01/01/2025, le nouveau PCG s'applique suite au



ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON
Période 01/01/2025 au 31/12/2025

règlement ANC 2022-06. Ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2025

La sortie des effectifs de personnels présents de longue date dans la structure, le réajustement du salaire 2024 du personnel mis à disposition par la ville de Tremblay-en-France suite à un changement d'échelon ajouté à la facturation de 2025, ainsi que les frais exceptionnels de maintenance des machines numériques ont fortement impacté la structure et le résultat de cet exercice.

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À COMPTER DE LA CLÔTURE

Dans une analyse globale des publics de l'association sur la saison 2025-2026, il est à noter que le nombre d'adhérent.e.s est quasi à l'identique (527 adhérents). De son côté, la fréquentation globale de la structure (+ 4,79 %) dont celle des ateliers réguliers (+ 3,73%) continue son mouvement ascensionnel, signe de la vitalité de l'association et de l'inscription des publics dans les différentes propositions.

Toutefois, la nouvelle du désengagement de la DRAC Ile-de-France pour l'année 2026 (- 12 000 €), assorti d'un nouveau changement d'échelon du personnel mis à disposition, amène l'association à mettre à l'étude des mesures d'économie pour la saison 2026-2027. Ces mesures seront mises en œuvre de façon à ne pas impacter la convention d'objectifs signée avec la ville de Tremblay-en-France, renouvelée en février 2026 pour 3 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- * Logiciels : 1 an
- * Matériels d'activité : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau et matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évalués pour leur valeur nominale.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 2 000 €.

COTISATIONS

La cotisation annuelle d'adhésion à l'association est fixée à 10 euros. Les cotisations sont sans contrepartie et enregistrées dans le compte 756000. Le fait générateur est l'encaissement effectif.

Les cotisations s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 5 449 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le bénévolat au titre des activités de l'exercice a représenté 336 heures. Il a été valorisé à un taux horaire moyen de 50 €/heure (tarif moyen de personnel de remplacement), soit une valorisation totale de 16 850 €.

Les mise à disposition par la mairie de Tremblay-en-France (locaux, affranchissement, impressions, chauffage...) représentent 45 200 €. Leur valorisation nous a été transmise par la Mairie de Tremblay en France.

L'association n'a pas bénéficié de dons en nature en 2025.

RÉGIME FISCAL

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.



ENGAGEMENTS RETRAITES

Compte tenu de l'âge moyen des personnels de l'association, ceux-ci ne sont pas provisionnés dans l'immédiat.

AUTRES INFORMATIONS

- En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, ne sont pas mentionnées car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

- Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 990 € TTC.

- Effectif : L'effectif de l'association est composé de 5 salariés permanents auxquels s'ajoutent les animateurs techniciens.



ACTIF IMMOBILISÉ

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 402			5 402
Immobilisations incorporelles	5 402	0	0	5 402
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 953			49 953
- Installations générales, agencements, aménagements divers	3 693			3 693
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 857	5 694		41 551
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	89 503	5 694	0	95 197
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	94 904	5 694	0	100 598



ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON
Période 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Autres	1 an	Linéaire	5 402			5 402
Immobilisations incorporelles			5 402	0	0	5 402
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 ans	Linéaire	49 587	563		50 150
- Installations générales, agencements, aménagements divers	3 ans	Linéaire	1 897	692		2 589
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau, mobilier	3 ans	Linéaire	33 687	1 579		35 266
- Emballages récupérables et divers						
- Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles			85 170	2 834	0	88 004
AMORTISSEMENTS			90 572	2 834	-	93 406

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 138	8 138	
Autres	38 980	38 980	
Charges constatées d'avance	1 821	1 821	
Total	48 939	48 939	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON
Période 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 879	83 879		
Dettes fiscales et sociales	31 997	31 997		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes (**)	0	0		
Produits constatés d'avance	45 486	45 486		
Total	161 362	161 362		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	80 220
DETTES PROV./CONGES PAYES	14 697
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	5 484
COTISATIONS MDA - A PAYER	1 364
Total	101 765

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	1 821	0	0
Total	1 821	0	0



ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON
Période 01/01/2025 au 31/12/2025

Chiffre d'affaires et ressources

Secteur d'activité	31/12/2025
RECETTES D'ACTIVITES	69 071
COTISATIONS ADHERENTS	5 449
SUBVENTIONS	308 698
TOTAL	383 218

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	45 486
<i>PCA sur adhésions</i>	45 486
Produits constatés d'avance - FINANCIERS	
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNEL	
Total	45 486

Subventions

Subventions	Projet	31/12/2025
Subvention municipale	Activités socio culturelles , socio-éducatives, pratiques artistique amateurs et des actions de formation	287 698
Subvention DRAC	Actions de culture numérique et Photophore	12 000
Subvention Région IDF	Résidence de l'artiste GOLNAZ BEHROUZNIA	5 000
Subvention Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis	Dispositif - La Culture et l'Art au Collège pour l'année scolaire 2025-2026	4 000
TOTAL		308 698



Fonds propres et fonds dédiés

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	97 239				97 239
Réserves pour projet de l'entité					
Report à nouveau	-54 005	14 593	0	0	-39 412
Excédent ou déficit de l'exercice	14 593	-14 593	-9 793		-9 793
Situation nette	57 827		-9 793	0	48 034
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	57 827	0	-9 793	0	48 034

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	UTILISATIONS		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation :	2 000	0	2 000	0	0	2 000	-
DRAC	2 000	-	2 000	-	-	-	-
Conseil départemental de la Seine-Saint Denis	-	-	-	-	-	2 000	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 000	-	2 000	-	-	2 000	-



Contributions volontaires

	N	N-1
Répartition par nature de produits		
Dons en nature		
Prestations en nature	45 200	45 200
<i>mise à disposition des locaux</i>	<i>37 000</i>	<i>37 000</i>
<i>mise à disposition du matériel</i>	<i>8 200</i>	<i>8 200</i>
Bénévolat	16 850	18 900
<i>Bénévolat</i>	<i>16 850</i>	<i>18 900</i>
<i>MAD personnel</i>		
Total	62 050	64 100
Répartition par nature de charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	45 200	45 200
<i>locaux</i>	<i>37 000</i>	<i>37 000</i>
Prestations		
<i>mise à disposition du matériel</i>	<i>8 200</i>	<i>8 200</i>
Personnel bénévole	16 850	18 900
<i>Bénévolat</i>	<i>16 850</i>	<i>18 900</i>
<i>MAD personnel</i>		
Total	62 050	64 100

